Lys-lez-Lannoy
www.lyslezlannoy.fr

31, rue Jean-Baptiste Lebas B.P.7
59451 LYS-LEZ-LANNOY Cedex
Tél. 03 20 75 27 07 - Fax 03 20 80 18 89
contact@mairie-lyslezlannoy.com
www.lyslezlannoy.fr

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 059-215903675-20231213-D_2023_82-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 06 décembre 2023
Date d'affichage/publication : le 06 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres présents : 31
Absent : 0

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie PASTORE-TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Monsieur François DESBOUVRIES, Madame Julie QUEVA, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Madame Séverine RASSON, Monsieur Amaury METGY, Madame Maryse LEGROS, Madame Claude PRINCE, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Fréderic PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Zohra EL BASRI, Madame Manuella DE FREITAS.

Secrétaire de séance : Madame Julie QUEVA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *

Imprimé sur papier respectant les normes environnementales

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 059-215903675-20231213-D_2023_82-DE

Gestion des salles

Contributions budgétaires (7.6)

MODALITES et TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES

Modification de la délibération n° 2022-90 du CM 07/12/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'adapter la procédure de location des différentes salles communales. Depuis la dernière délibération relative aux tarifs de salles polyvalentes municipales en date du 7 décembre 2022 (délibération n°2022.90), une augmentation des tarifs suite à la hausse des prix de l'énergie, ainsi qu'une participation forfaitaire journalière de 10 € pour tout branchement de matériels électriques installés à l'extérieur (type château gonflable, food-truck…) ont été mises en application.

Les tarifs suivants sont appliqués depuis le 1er janvier 2023 :

Salles	Lyssois	Acompte	Extérieur	Acompte	Personnel
ARCADE – 1 jour ARCADE – 2 jours	330 € 605 €	99 € 182 €	480 € 720 €	144 € 216 €	90 € 165 €
LOTTE – 1 jour LOTTE - 2 jours	220 € 385 €	66 € 116 €	360 € 480 €	108 € 144 €	60 € 105 €
les 2 salles – 1 jour les 2 salles – 2 jours	440 € 825 €	132 € 248 €	720 € 1 020 €	216 € 306 €	120 € 225 €
Desmulliez – 1 jour Desmulliez – 2 jours	300 € 540 €	90 € 162 €	420 € 780 €	126 € 234 €	75 € 135 €

- Salles réservées **uniquement** pour des événements culturels

Lieux	Lyssois	Acompte	Extérieur	Acompte
Théâtre de l'Eden + bar Bains-douches + bar le site de l'EDEN	385 € 330 € 605 €	116 € 99 € 182 €	540 € 480 € 780 €	162 € 144 € 234 €

- Séminaire disposition à la journée de 9h00 à 17h00 à la Ferme Gauquier

ARCADE 240 €
LOTTE 360 €

CM du 13.12.2023 – délibération n°2023.82

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 059-215903675-20231213-D_2023_82-DE

- Salles réservées aux associations et copropriétés :

Salles	lyssois	extérieur
Salle Nelson Mandela	110 €	180 €
DE BEE	275 €	420 €
Ex-harmonie	165 €	300 €
AGORA salle LEMAN	165 €	300 €
Maison quartier Bon Poste	165 €	300 €
Maison quartier du Fresnoy	165 €	300 €
Descartes	220 €	360 €
Parc maréchal	220 €	360 €
Espace Maurice Titran	220 €	360 €
Desmulliez 1 jour	300 €	420 €

- Salles réservées **uniquement** pour une réception à l'occasion d'un enterrement (décès) aux particuliers lyssois, les élus et le personnel

Salles	Lyssois et Elus	Personnel
AGORA DE BEE	150 €	45 €
AGORA salle LEMAN	100 €	30 €
GAUQUIER LOTTE	100 €	30 €
GAUQUIER ARCADE	150 €	45 €

Pour satisfaire la demande de la population pour un événement le samedi midi, éventuellement suivi de la soirée, Monsieur le Maire propose d'appliquer les conditions et tarifs suivants pour les contrats de location signés à compter du 1er janvier 2024 :

Salles	Evènement du	Lyssois	Acompte	Extérieur	Acompte	Personnel
ARCADE ■ 1 jour	Samedi midi OU soir OU Dimanche midi	330 €	99 €	480 €	144 €	90 €
■ 2 jours	Samedi soir et Dimanche midi	605 €	182 €	720 €	216 €	165 €
■ Samedi complet	Samedi midi et soir	467.50 €	140.50 €	600 €	180 €	127.50 €
LOTTE ■ 1 jour	Samedi midi OU soir OU Dimanche midi	220 €	66 €	360 €	108 €	60 €
■ 2 jours	Samedi soir et Dimanche midi	385 €	116 €	480 €	144 €	105 €
■ Samedi complet	Samedi midi et soir	302.50 €	91 €	420 €	126 €	82.50 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 059-215903675-20231213-D_2023_82-DE

Salles	Evènement du	Lyssois	Acompte	Extérieur	Acompte	Acompte
ARCADE + LOTTE ■ 1 jour	Samedi midi OU soir OU Dimanche midi	440 €	132 €	720 €	216 €	120 €
■ 2 jours	Samedi soir et Dimanche midi	825 €	248 €	1 020 €	306 €	225 €
■ Samedi complet	Samedi midi et soir	632.50 €	190 €	870 €	261 €	172.50 €
DESMULLIEZ ■ 1 jour	Samedi midi OU soir OU Dimanche midi	300 €	90 €	420 €	126 €	75 €
■ 2 jours	Samedi soir et Dimanche midi	540 €	162 €	780 €	234 €	135 €
■ Samedi complet	Samedi midi et soir	420 €	126 €	600 €	180 €	105 €

En ce qui concerne une demande de séminaire pouvant être organisée à la Ferme du GAUQUIER, il y a lieu de rectifier les tarifs par jour selon la superficie de la salle comme suit :

- Disposition à la journée (9h00 à 17h00) :
  ARCADE 360 €
  LOTTE 240 €

Les tarifs suivants et conditions restent inchangés et sont définis comme suit :

- Salles réservées **uniquement** pour des événements culturels

Lieux	Lyssois	Acompte	Extérieur	Acompte
Théâtre de l'Eden + bar	385 €	116 €	540 €	162 €
Bains-douches + bar	330 €	99 €	480 €	144 €
le site de l'EDEN	605 €	182 €	780 €	234 €

- Salles réservées aux associations et copropriétés :

Salles	lyssois	extérieur
Salle Nelson Mandela	110 €	180 €
DE BEE	275 €	420 €
Ex-harmonie	165 €	300 €
AGORA salle LEMAN	165 €	300 €
Maison quartier Bon Poste	165 €	300 €
Maison quartier du Fresnoy	165 €	300 €
Descartes	220 €	360 €
Parc maréchal	220 €	360 €
Espace Maurice Titran	220 €	360 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 059-215903675-20231213-D_2023_82-DE

Desmulliez 1 jour	300 €	420 €

- Salles réservées **uniquement** pour une réception à l'occasion d'un enterrement (décès) aux particuliers lyssois, les élus et le personnel

Salles	Lyssois et Elus	Personnel
AGORA DE BEE	150 €	45 €
AGORA salle LEMAN	100 €	30 €
GAUQUIER LOTTE	100 €	30 €
GAUQUIER ARCADE	150 €	45 €

Pour les associations, la première réservation de salle de l'année civile (1er janvier au 31 décembre) reste gratuite, hormis les salles du site Ferme Gauquier : ARCADE et LOTTE qui ne sont plus mises à disposition gracieusement.

Concernant les membres du personnel en exercice, titulaires ou stagiaires, de la Commune, du SIVU le Petit Prince et du CCAS de Lys lez Lannoy, afin de participer aux frais des fluides, une participation leur sera demandée dès la première réservation ; les suivantes seront facturées au tarif lyssois. Le paiement se fera au moment de la réservation.

Toute réservation, même à titre gracieux, doit faire l'objet d'une demande écrite qui devra impérativement transiter par le service Gestion des Salles qui gérera cette demande.

D'autre part, une participation forfaitaire journalière de 10 € sera ajoutée à la location pour tout branchement de matériels électriques installés à l'extérieur (type château gonflable, ...).

Le bénéficiaire s'engage à ne pas servir de prête-nom. En cas de non-respect, il aura à payer le service au tarif en vigueur.

Une caution d'un montant de 300 € (conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29/10/2002) est demandée à chaque utilisateur qu'il soit particulier, de divers organismes ou d'associations ; elle ne sera pas restituée en cas de dommages observés.

Après examen en Commission Finances – Ressources Humaines – Administration Générale – Développement Economique, il est proposé au conseil municipal :

- de bien vouloir approuver ces nouvelles modalités à compter du 1er janvier 2024.

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 059-215903675-20231213-D_2023_82-DE

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire

VILLE de LYS-LEZ-LANNOY (Nord) - MAIRIE

La secrétaire de séance
Julie QUEVA

VILLE de LYS-LEZ-LANNOY (Nord) - MAIRIE